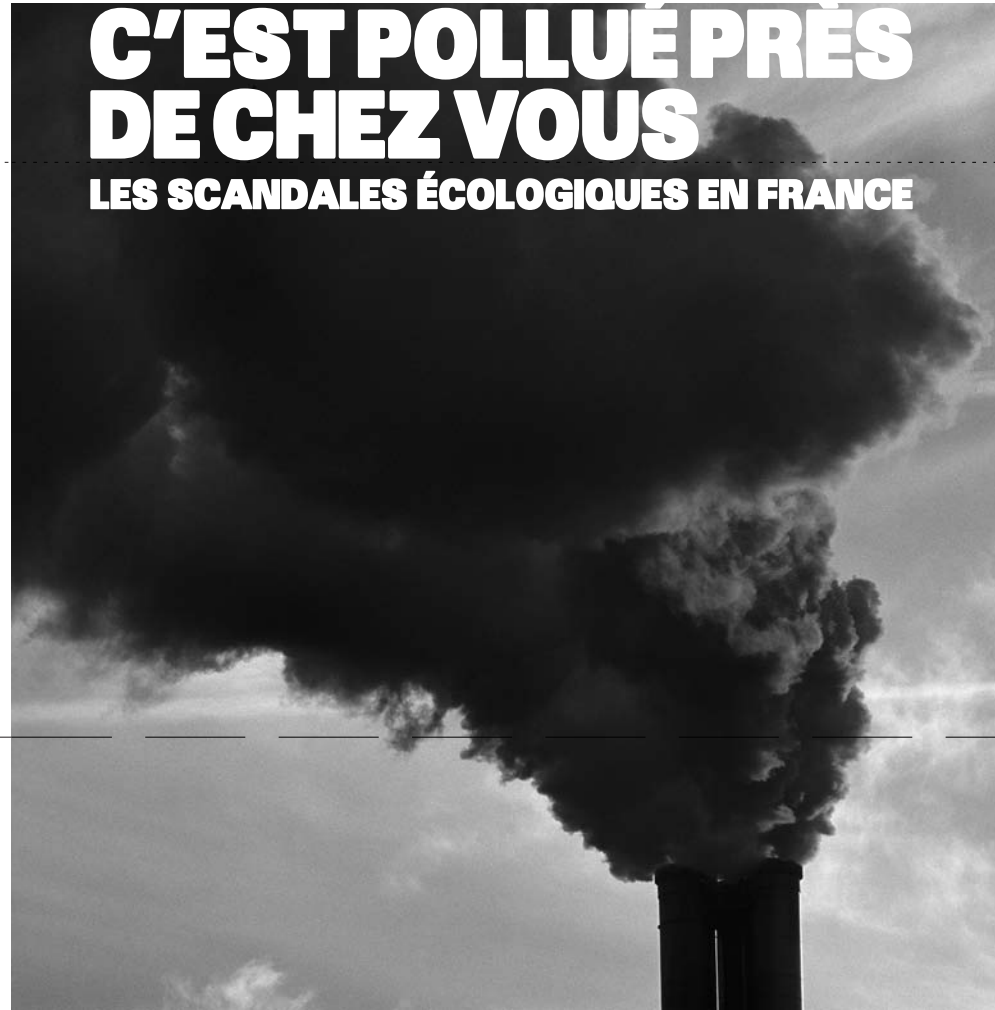




**C'EST POLLUÉ PRÈS
DE CHEZ VOUS**
LES SCANDALES ÉCOLOGIQUES EN FRANCE



Pascal Canfin et Wilfrid Séjeau

C'EST POLLUÉ PRÈS DE CHEZ VOUS

LES SCANDALES ÉCOLOGIQUES EN FRANCE

essai

{ LES Petits matins }

Design original de la collection : Labomatic, Paris

Couverture : William Hessel

Maquette : Atelier Dazibao, Montels

Photographies : © Claude Ragon (2^e et 3^e de couverture et p. 268),

Pierre-Emmanuel Weck (p. 1, 3 et 271), Michalis Palis-Fotolia (p. 2),

DX-Fotolia (p. 5), Stas Perov-Fotolia (p. 269), Bertrand Chabrol (p. 270),

Jesse Welter-Fotolia (p. 272)

© Les petits matins, 2008

146, bd de Charonne

75020 Paris

Site : www.lespetitsmatins.fr

ISBN : 978-2-915-87936-0

Diffusion en France : CED

Diffusion en Belgique : Interforum Benelux

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays

treize	Introduction
vingt-trois	Chapitre 1 Rhône. Le fleuve empoisonné
quarante-cinq	Chapitre 2 Les Antilles. Le paradis des pesticides
soixante-sept	Chapitre 3 Yvelines. Le délinquant de l'environnement
quatre-vingt-treize	Chapitre 4 Flamanville. Le gâchis financier du nucléaire
cent quinze	Chapitre 5 Bourgogne. Le retour du charbon ?
cent trente-sept	Chapitre 6 Grenoble. Un contournement démocratique
cent cinquante-cinq	Chapitre 7 Nantes. L'aéroport du passé
cent quatre-vingt-un	Chapitre 8 Marseille. Des déchets bien encombrants
deux cent neuf	Chapitre 9 Bio ou OGM, il faut choisir
deux cent vingt-neuf	Chapitre 10 Bretagne. Le marchand de sable
deux cent cinquante et un	Chapitre 11 D'autres scandales en quelques mots
deux cent soixante et un	Conclusion
deux cent soixante-six	Remerciements

À S.
Pascal Canfin

Merci du fond du cœur à Sandra pour sa patience,
sa compréhension, son soutien... et plus encore.
Wilfrid Séjeau

INTRODUCTION

Plus écolo que moi, tu meurs ! À entendre la classe politique, tout le monde serait devenu écolo. Si c'est vrai, ce ne sont pas les écologistes de longue date qui se plaindront d'avoir fini par convaincre. Mais regardons de plus près. Alors que le Grenelle de l'environnement a occupé durant l'été 2007 le devant de la scène médiatique, n'y a-t-il pas encore aujourd'hui des décisions prises dans les coulisses de l'administration qui relèvent du plus grand mépris pour les considérations environnementales et les enjeux de santé publique ? L'État, qui a inscrit en 2005 le principe de précaution et le principe « pollueur payeur » dans la Constitution, se les applique-t-il à lui-même ? Pour lutter contre le changement climatique et anticiper l'ère du pétrole cher, les élus locaux ont-ils intégré, dans leurs actions et leurs programmes pour les élections municipales de mars 2008, la nécessité de cesser le « tout-voiture » et d'investir massivement dans les transports et les équipements collectifs ? Les entreprises, et notamment celles qui tiennent de grands discours en matière de développement durable, font-elles les choix qui, tout en étant économiquement rentables, sont les plus performants en matière de protection de l'environnement ?

C'est pour vérifier que les grands discours écolos n'étaient pas contredits par des faits têtus que

nous avons entrepris cette enquête. Il en ressort que, sur tout le territoire français, des actions concrètes bafouent les prises de position publiques écologiquement vertueuses ou ne tiennent aucun compte du droit de l'environnement. Ainsi, du nord de Lyon à l'embouchure de la Méditerranée, la pollution du Rhône aux PCB – une substance chimique – constitue un désastre écologique sans précédent en France. Alors que l'État est l'ancien propriétaire de l'usine en grande partie responsable de cette contamination, la préfecture du Rhône – et plus largement le gouvernement – n'envisage pas d'assumer sa responsabilité et de débloquer les fonds nécessaires à la dépollution du fleuve. Notons qu'en 1984, aux États-Unis, 320 km de fleuve entre Hudson Falls, comté de Washington, et New York ont été débarrassés des PCB par General Electrics, qui, responsable de cette pollution, a dépensé 300 millions de dollars pour draguer les sédiments et récupérer les éléments souillés...

Que dire également de la responsabilité de l'État dans le scandale de la pollution des Antilles aux pesticides ? Les premiers rapports sur la dangerosité du chlordécone, massivement utilisé dans les plantations de bananes, datent des années 1970. Il ne sera pourtant interdit qu'en 1990. De plus, grâce au lobbying des planteurs de bananes, relayé par les politiques locaux et les ministres de l'Agriculture de l'époque, les propriétaires des grandes plantations auront le droit d'utiliser ce pesticide trois ans de plus, au mépris de la protection de la santé humaine. Tout cela n'est pas très glorieux, certes, mais les faits remontent aux années 1990. On pourrait penser que, depuis, les choses

ont changé... Hélas, rien n'est moins sûr ! Alors que l'on connaissait les effets négatifs pour la santé humaine d'un autre pesticide utilisé dans les bananeraies, le paraquat, et notamment son rôle dans le développement de la maladie de Parkinson, la France a fait pression, durant l'été 2007, sur le tribunal de première instance des Communautés européennes afin qu'il valide la directive prise en 2003 par la Commission européenne (à l'instigation de la France et du Royaume-Uni) renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de ce pesticide. Pendant ce temps, à Paris, le gouvernement organisait le Grenelle de l'environnement et animait un débat autour de la nécessaire réduction de ces produits dans l'agriculture !

C'est encore trop souvent contraint, sous l'effet de la pression citoyenne et médiatique, que l'État prend ses responsabilités en matière de protection de l'environnement. Ainsi, en 2007, dans le sud des Yvelines, près des villes tranquilles de Rambouillet et de Clairefontaine, il a fallu que des associations alertent les médias sur les dangers d'une usine de recyclage d'aluminium pour que la préfecture du département – seule à même de prendre les sanctions adéquates – se décide, après trente ans d'illégalité, à sanctionner cette entreprise bien peu écologiquement responsable.

Besoin de transparence, de moyens humains et d'indépendance

Bien souvent, les arbitrages défavorables à l'environnement sont pris dans une grande opacité. Car le blanc-seing que l'État donne aux pollueurs n'aime

pas trop la lumière du jour. La première exigence écologique est donc la transparence. Pourquoi le gouvernement fait-il obstacle à l'instruction de la plainte déposée par les associations dans le scandale de la pollution des Antilles aux pesticides ? Et pourquoi n'avons-nous pu avoir accès au procès-verbal de la visite inopinée, le 4 novembre 2005, de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire) Rhône-Alpes à l'entreprise en partie responsable de la pollution du Rhône aux PCB ?

La deuxième exigence est celle des moyens d'application de la législation existante. Car le droit de l'environnement manque d'une véritable « police » apte à le faire respecter. Un exemple issu d'un entretien avec les services de la Drire¹ des Yvelines : ce département ne compte que 6,5 équivalents temps plein pour contrôler 336 installations classées. Les établissements prioritaires font l'objet, en moyenne, d'une visite par an ; les établissements sensibles, d'une visite tous les trois ans ; pour les autres, c'est une visite tous les dix ans... Quelle incitation à ne pas respecter les normes !

La troisième exigence porte sur l'indépendance de l'expertise. L'histoire des combats environnementaux est remplie de rapports bienveillants, d'études d'impact bâclées, de conclusions « scientifiques » complaisamment favorables aux bétonneurs et aux pollueurs de toute sorte... qui les ont financés. Lafarge, numéro un mondial du ciment, est engagé dans un projet d'extraction de sable sur le littoral breton, entre Lorient et l'île de Groix, qui a conduit 10 000 personnes à manifester sur la

plage d'Erdeven, dans le Morbihan, en mars 2007. Pour étayer son projet sur des bases scientifiques, le groupe travaille avec quatre bureaux d'études présentés comme « spécialisés et indépendants », mais qui sont, de fait, les clients de Lafarge, qui commande et paie les études réalisées. Pour éviter qu'une suspicion ne plane sur le résultat de ces enquêtes, pourquoi ne pas exiger que l'expert soit choisi en commun par l'entreprise, les élus locaux et les associations écologistes locales ? Ou que les élus et les associations disposent d'un droit reconnu de contre-expertise, financé par l'entreprise, comme c'est le cas des comités d'entreprise en matière d'analyse des comptes, par exemple ?

Des projets nés dans les années 1960

Cette enquête montre également que certains grands élus locaux prennent encore aujourd'hui des décisions contraires aux exigences du développement durable. De Nantes (un nouvel aéroport) à Grenoble (un contournement autoroutier) en passant par la Bourgogne (une mine de charbon), des investissements publics lourds et onéreux sont soutenus par des élus alors qu'ils sont ouvertement en contradiction avec les engagements de la France de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Leur point commun est de persister dans des logiques du passé : à Nantes, le projet d'aéroport date de 1965 ; celui de rocade au nord de Grenoble, de 1973. Ils ne prennent pas en compte la nouvelle donne créée par la fin prochaine du pétrole bon marché et les enjeux décisifs du changement climatique.

1. Éléments tirés d'un entretien téléphonique réalisé le 5 novembre 2007 avec Caroline Henry, inspectrice de la Drire des Yvelines.

Les discours changent mais, sur le fond, les mentalités et les réflexes culturels restent les mêmes. Ainsi, c'est en s'appuyant sur des prévisions de croissance de 5 % du trafic sur son aéroport que le maire de Nantes veut dépenser près de 600 millions d'euros pour un nouvel équipement. C'est parce qu'il table sur une augmentation de la circulation automobile autour de Grenoble de 2,5 % par an que le conseil général de l'Isère veut engager 580 millions d'euros pour construire 6 km d'autoroute. Ces prévisions sont-elles raisonnables ? Non, bien sûr, au regard des exigences du développement durable. Mais elles ne le sont pas plus si l'on tient compte du contexte actuel. Comment imaginer que les vols au départ de Nantes, dont 85 % sont des vols intérieurs, vont croître de 5 % par an si l'État s'engage réellement dans la construction des 2 000 km de lignes à grande vitesse promises au sortir du Grenelle de l'environnement ? Comment penser que les Grenoblois prendront toujours plus leur voiture, alors que, depuis deux ans, sur le trajet concerné par le projet de rocade, la circulation stagne, et que le marché automobile ainsi que la consommation d'essence sont en contraction ?

Résultat, ces projets aberrants sur le plan environnemental pourraient se révéler des gouffres financiers. Ils engagent des dépenses publiques massives qui feront défaut lorsqu'il s'agira de réaliser les investissements dont les territoires auront vraiment besoin pour s'adapter à la nouvelle donne climatique et énergétique. Ainsi, de quels moyens financiers disposeront les collectivités locales de la région de Grenoble si elles dépensent – pour 6 km de rocade – l'équivalent de dix années du budget d'investissement de la communauté d'agglomération de Grenoble en

faveur des transports en commun ? Que diront les élus de Nantes Métropole favorables au nouvel aéroport quand l'État leur demandera de contribuer au financement des futures lignes à grande vitesse ? Qu'ils ont dépensé 600 millions d'euros dans un investissement qui s'avérera non rentable si, par « malheur », le train se développe ? Dans un contexte de rareté de l'argent public, se lancer aujourd'hui dans des projets lourds contraires aux engagements environnementaux de la France, c'est aussi se montrer irresponsable vis-à-vis des contribuables d'aujourd'hui et de demain.

L'économie, justement. C'est souvent elle qui sert de justification aux décisions néfastes pour l'environnement et la santé humaine. Mais ce calcul est-il juste ? L'économie se porte-t-elle mieux parce que l'environnement va mal ? Le respect de l'environnement est-il incompatible avec le développement des entreprises ? Regardons s'il est possible, par exemple, de réaliser l'activité de recyclage d'aluminium effectuée par l'usine SNR dans les Yvelines sans nuire à l'environnement ni à la santé des riverains. La réponse est apportée par l'usine Recovco, à Compiègne, dans l'Oise. Avec cent salariés et une croissance constante de son chiffre d'affaires, elle mène exactement la même activité que SNR. Mais, alors que celle-ci vient de passer ses rejets de dioxines à 0,5 nanogramme/m³ de fumée, Recovco en émet cinq fois moins, et ce depuis 2002 ! Pour cette dernière, qui va plus loin que les obligations légales, le laxisme dont font preuve les services de l'État vis-à-vis de son concurrent constitue clairement une subvention à la pollution.

Voyons également si le projet de Lafarge d'extraire du sable près de l'île de Groix, en risquant de mettre à mal cet écosystème fragile, est indispensable pour continuer à construire des maisons en Bretagne. Là encore, c'est une autre entreprise qui apporte la réponse. La société Yprema, qui compte quatre-vingts salariés, valorise les matériaux, notamment le béton, issus de la déconstruction des chantiers du BTP (bâtiment et travaux publics). Elle affirme que rien ne s'oppose techniquement à l'usage de béton recyclé pour la construction de logements ou de bâtiments publics. Mais encore faudrait-il que l'objectif de 50 % de recyclage qui figure actuellement dans les plans départementaux de gestion des déchets de chantiers se voie attribuer une valeur contraignante. Car, en l'état, autant dire qu'il n'a aucune chance d'être atteint.

Alors, le Grenelle de l'environnement est-il un rideau de fumée pour cacher la poursuite d'anciennes pratiques ? Nous jugerons sur les faits. Si la remise sur pied des bananeraies antillaises détruites après le passage en août 2007 du cyclone Dean se fait « à l'identique », sur le modèle de l'agriculture productiviste et consommatrice de pesticides, la volonté affichée de multiplier par trois les surfaces en bio d'ici à 2010 ne sera que du vent. Si l'État continue de défendre à Bruxelles des positions contraires aux engagements pris devant les électeurs, comme l'a fait Michel Barnier, ministre de l'Agriculture, en laissant passer en septembre 2007 la mise sur le marché d'un nouvel OGM (voir chapitre 9), le Grenelle aura été une vaste hypocrisie. Mais l'avenir n'est pas écrit, et rarement nous aurons été si près d'un point de basculement. L'engagement des citoyens, par

l'intermédiaire des associations écologistes et de leur vote aux élections municipales, sera déterminant pour faire pencher la balance dans un sens ou dans un autre.

À travers ces dix exemples que nous avons mis en évidence, et des nombreux autres sur lesquels nous aurions pu nous appuyer – présentés rapidement dans le dernier chapitre –, cette enquête veut montrer, sans manichéisme, qu'aujourd'hui des services de l'administration, des directions d'entreprise, des élus prennent, en toute connaissance de cause, des décisions contraires aux exigences minimales du développement durable. Qu'ils en assument au moins la responsabilité !